

Rabat, le : 30/04/2026

N° Convocation : EF\_EIA3\_0603

**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

**Etablissement :** Ecole d'Ingénieurs Abulcasis  
**Filière :** Génie Informatique, Systèmes d'Information et Bio Analyse  
**Semestre :** S5

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénieurs Abulcasis qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 22
- Emplacement : 3

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ENNEFYFY Imane
- N° d'inscription : INS-EIA00025327/2025
- CIN/Passeport : JM95979

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	ERP hospitalier	02/01/2026	15H00
2	Ingénierie des systèmes mobiles appliqués aux sciences de la santé	05/01/2026	15H00
3	Conduite du Changement en milieu Hospitalier	07/01/2026	15H00
4	Gestion des processus métier du Système d'Information Hospitalier	09/01/2026	15H00
5	Langues et Communication 5	12/01/2026	15H00
6	Informatique décisionnelle & Big Data en sciences de la santé	15/01/2026	15H00
7	Stage Professionnelle VI	17/01/2026	15H00
8	Stage Professionnel VII	17/01/2026	15H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens